REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2148

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban Berthelot - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2148

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°
objet :	**Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban Berthelot - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, 6° et 7°.

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage se justifie par la complexité organisationnelle de cette opération, la complexité technique du projet, les délais et la multiplicité des sites d'intervention.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Ce marché est conclu sans montant minimum et maximum car il est en rapport avec le marché de maitrise d'œuvre du projet de réaménagement de la rue Garibaldi qui comporte des tranches conditionnelles et des parties techniques. Le marché de maitrise d'œuvre peut être interrompu à tout moment en fonction des résultats de ces parties techniques. De plus, il existe une incertitude quant à l'affermissement des tranches conditionnelles. Ces deux facteurs rendent impossible la fixation de montants minimum et maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 25 mars 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Setec Organisation (sous-traitants Setec Als/Setec International/Globeco/H. Mazallon).

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, 6° et 7° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Setec Organisation (sous-traitants Setec Als/Setec International/Globeco/H. Mazallon) sans montant minimum et maximum pour une durée ferme de quatre ans.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront imputées sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1896 les 9 février 2009 et 28 septembre 2009 pour la somme de 5 000 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° 1896.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.